

11 OCT. 2021

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier**

**Séance du Comité Syndical du 28 septembre 2021**

---

**Délibération n°2021-15**

**Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

---

Le 28 septembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Présidente

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint,

M. Richard Dell'Agnola a été désigné secrétaire de séance ;

**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la délégation de service public et notamment l'article L.1411-5 précisant la composition de la commission, et les articles D.1411-3 à D.1411-5 fixant les modalités de l'élection ;

**Vu** la délibération n° 2018-17 du 8 octobre 2018 créant une commission de délégation de service public ;

**Vu** la délibération n°2021-14 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public ;

**Considérant** que le Syndicat envisage de relancer une procédure de concession sous forme de délégation de service public, afin de créer et d'exploiter une Cité de la gastronomie ;

**Considérant** la nécessité de renouveler la commission dite de délégation de service public ;

**Considérant** que par délibération n°2021-14 et conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de DSP ;

Entendu le rapport de Madame Stéphanie Daumin ;

Après avoir voté, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de renouveler la Commission de Délégation de Service Public.

**PROCEDE** à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants composant, avec la Présidente du Syndicat, cette commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Nombre de votants : 20

Résultat des votes :

Pour : 20

Bulletins blancs, nuls ou abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

ADOPTE A L'UNANIMITE

**SONT ELUS** membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

<b>Membres titulaires</b>
Nicolas Tryzna
Bruno Marcillaud
Hélène de Comarmond
Babette de Rozières
Clément Decrouy
<b>Membres suppléants</b>
Richard Dell'Agnola
Michel Jolivet
Nathalie Laville
Mélanie Nowak
Alain Duquesne

**PROPOSE** : de fixer à QUATRE le nombre maximum de personnalités qualifiées pouvant siéger à la Commission avec voix consultative.

**PREND ACTE** que la Présidente de la commission de délégation de service public sera la Présidente du Syndicat,

**PREND ACTE** que la Présidente de la commission de délégation désignera par arrêté les personnalités qualifiées,

**PREND ACTE** que conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, et lorsqu'ils y sont invités par la présidente de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations étant alors consignées au procès-verbal.

**PREND ACTE** que conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT un ou plusieurs agents du Syndicat, désignés par la présidente de la commission peuvent participer à la commission avec voix consultative en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Fait et délibéré ce jour  
Pour extrait Conforme

**La Présidente**  
Par délégation,



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

11 OCT. 2021